



Pharmacie de garde

Vous trouverez ci-dessous le planning prévisionnel des pharmacies de permanence pour le premier semestre 2024. Attention des changements peuvent intervenir. Vous pouvez vous renseigner en appelant le 32 37.

BULLETIN MUNICIPAL N°32 - DÉCEMBRE 2023

Edito

2023 se termine sous la pluie. Après une grosse partie de l'année plutôt sèche et chaude, la mi-octobre nous a amené la pluie. Même si celle-ci était vitale, nous nous lassons vite du mauvais temps. Notre limousin vallonné nous a au moins épargné les inondations que certaines communes ont dû subir.

Le soleil de l'été nous a permis de faire les travaux de voirie dans de très bonnes conditions.

Dans le cadre du marché du SYGESBEM, la route de Lavaud au Chablard a bénéficié d'un nouveau revêtement, et des petits travaux ont été réalisés aux Bordes et Chez Couchet.

Nous avons également effectué du point à temps avec l'entreprise Réparoute qui permet de maintenir en bon état notre voirie à un prix raisonnable.

Au niveau des travaux, la rénovation énergétique des bâtiments communaux a pris beaucoup de retard. En effet, nous avons lancé la consultation des entreprises de mi-juillet à mi-septembre, mais quelle ne fut pas notre surprise de constater que si 37 entreprises avaient retiré le dossier de candidature, seules 6 entreprises avaient répondu. A cela il convient de préciser qu'aucune n'a répondu sur le lot « menuiseries extérieures », et la seule qui a postulé sur le lot « plâtrerie, isolation intérieure, peinture » a été écartée, faute de références. De plus les six entreprises candidates ne sont pas situées sur le territoire de la communauté de communes.

Il est vrai que la partie administrative des marchés publics peut être contraignante, mais seules deux entreprises se sont déplacées pour ce dossier.

En conséquence, nous avons relancé la consultation sur ces lots, qui est toujours en cours, ce qui retarde énormément le début du chantier.

Le passage à l'éclairage public par led est toujours d'actualité, et sera réalisé prochainement.

Pour ces deux opérations nous bénéficierons, outre des aides du département et du SEHV, d'un financement dans le cadre du partenariat avec Vensolair. A ce propos, les éoliennes sont maintenant en service, ce qui nous permet d'être une commune à énergie positive, c'est-à-dire que nous produisons plus d'électricité que nous en consommons.

Nous avons également continué les travaux de défense incendie, avec la pose d'une borne au Maubert, sur la réserve existante. Suite à des branchements sauvages sur la bouche incendie du Monteil, face à la DIRCO, celle-ci a été rendue inutilisable, ce qui a nécessité son remplacement, aux frais de la commune, notre assurance ne couvrant pas les actes de vandalisme. Nous l'avons remplacée par une borne, en espérant de pas subir de nouveaux préjudices. Outre le coût engendré, la défense incendie ne pouvait être assurée aux entreprises et habitations desservies, ce qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques.

Cette année le conseil municipal a décidé de ne plus faire le repas de fin d'année pour nos aînés. En effet, depuis maintenant plusieurs années, le nombre de participants ne cesse de diminuer, et de ce fait nous avons un nombre de colis supérieur aux personnes qui venaient au repas. De plus, le nombre de danseurs baissait également, ce qui rendait cette journée moins attrayante. Nous avons donc unanimement pris la décision d'attribuer un colis à chaque ayant droit.

Pour nos enfants, comme à l'accoutumée, une séance de cinéma leur sera offerte.

La cérémonie des vœux se tiendra à la salle polyvalente le vendredi 5 janvier à 18 h 30. Nous vous attendons nombreux pour ce moment d'échange et de convivialité.

L'ensemble de l'équipe municipale reste à votre disposition pour toute demande ou remarque.

Il me reste à vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Pierre ROUMILHAC



| AVRIL | | JOURS | |
|----------|----|-------------------------|--|
| Dimanche | 7 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 14 | PHIE MAILLET - CIEUX | |
| Dimanche | 21 | PHIE NOUGIER - NOUIC | |
| Dimanche | 28 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |

| MAI | | JOURS | |
|----------|-----|----------------------------|--|
| MERCREDI | 1er | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 5 | PHIE BRUNET - BELLAC | |
| MERCREDI | 8 | PHIE HAZARD - MAGNAC LAVAL | |
| JEUDI | 9 | PHIE HAZARD - MAGNAC LAVAL | |
| Dimanche | 12 | PHIE N'GUYEN - LE DORAT | |
| Dimanche | 19 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 26 | PHIE DESVIGNES - NANTIAT | |

| JUN | | JOURS | |
|----------|----|----------------------------------|--|
| Dimanche | 2 | PHIE PAILLER - BELLAC | |
| Dimanche | 9 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 16 | PHIE BORGAT - BUSSIÈRE POITEVINE | |
| Dimanche | 23 | PHIE N'GUYEN - LE DORAT | |
| Dimanche | 30 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |

| JUILLET | | JOURS | |
|----------|----|--|--|
| Dimanche | 7 | PHIE CANELLAS - MEZIERES VAL D'ISSOIRE | |
| DIMANCHE | 14 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 21 | PHIE NGUYEN - LE DORAT | |
| Dimanche | 28 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |

| AOÛT | | JOURS | |
|----------|----|----------------------------|--|
| Dimanche | 4 | PHIE HAZARD - MAGNAC LAVAL | |
| Dimanche | 11 | PHIE NGUYEN - LE DORAT | |
| JEUDI | 15 | PHIE NGUYEN - LE DORAT | |
| Dimanche | 18 | PHIE MAILLET - CIEUX | |
| Dimanche | 25 | PHIE NOUGIER - NOUIC | |

| | |
|--|----------------|
| PHIE CHEVALIER - 54 rue Pierre Merlin - BELLAC | 05.55.68.75.87 |
| PHIE BRUNET - 28 rue du Coq - BELLAC | 05.55.68.10.52 |
| PHIE PAILLER - 8 Place du Palais - BELLAC | 05.55.68.15.86 |
| PHIE BORGAT - 11 Place Girette - BUSSIÈRE-POITEVINE | 05.55.68.41.79 |
| PHIE MAILLET - 2 rue du 7 août 1944 - CIEUX | 05.55.03.30.33 |
| PHIE N'GUYEN - 31 Place Ch. de Gaulle - LE DORAT | 05.55.60.61.32 |
| PHIE HAZARD - 12 rue Fénelon - MAGNAC-LAVAL | 05.55.68.52.32 |
| PHIE MAUVY - ZAC "Chez Chaud" - MAGNAC-LAVAL | 05.55.68.51.12 |
| PHIE CANELLAS - 2 rue du Marché Ovin - MEZIERES/I- VAL D'ISSOIRE | 05.55.68.32.50 |
| PHIE DESVIGNES - 20 Av. de l'Hôtel de Ville - NANTIAT | 05.55.53.42.16 |
| PHIE NOUGIER - 5 Pl. du Dr Labuze - NOUIC | 05.55.68.33.00 |

| JANVIER | | JOURS | |
|----------|-----|---------------------------|--|
| LUNDI | 1er | PHIE N'GUYEN - LE DORAT | |
| Dimanche | 7 | PHIE PAILLER - BELLAC | |
| Dimanche | 14 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 21 | PHIE MAUVY - MAGNAC-LAVAL | |
| Dimanche | 28 | PHIE BRUNET - BELLAC | |

| FEVRIER | | JOURS | |
|----------|----|----------------------------|--|
| Dimanche | 4 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 11 | PHIE HAZARD - MAGNAC LAVAL | |
| Dimanche | 18 | PHIE PAILLER - BELLAC | |
| Dimanche | 25 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |

| MARS | | JOURS | |
|----------|----|--|--|
| Dimanche | 3 | PHIE MAUVY - MAGNAC-LAVAL | |
| Dimanche | 10 | PHIE BORGAT - BUSSIÈRE POITEVINE | |
| Dimanche | 17 | PHIE CHEVALIER - BELLAC | |
| Dimanche | 24 | PHIE CANELLAS - MEZIERES VAL D'ISSOIRE | |
| Dimanche | 31 | PHIE DESVIGNES - NANTIAT | |

ETAT-CIVIL :



Naissance : Laura SALÉ



Mariage : Thomas GUILLEMIN et Angélique VANNI



Décès : Gérard EGUISIER
Frank DEBERRY

Horaires du secrétariat

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENREDI |
|---------------|-------|----------|-------|---------------|
| 9H - 12H | FERME | 9H - 12H | FERME | 9H - 12H |
| 13H30 - 17H30 | FERME | FERME | FERME | 13H30 - 17H30 |

Congés annuels du secrétariat :
du 26 décembre au 3 janvier 2024 inclus.

Fibre optique

Si vous avez des problèmes de connexion internet ou simplement des questions concernant la fibre optique, vous pouvez contacter NATHD au 0 806 806 006 .

Logement communal

Un de nos logements va être disponible en début d'année 2024. Situé dans le bourg, d'une surface d'environ 72m2, il possède un étage et un petit espace vert sur l'arrière.

Le site internet

Après un an de galère, nous avons pris la décision de reprendre entièrement notre site internet.

En effet, si celui-ci nous a donné satisfaction pendant de nombreuses années, nous avons tout d'abord été victime d'un piratage puis des incompatibilités de mise à jour. Malgré le savoir faire des bénévoles qui le géraient il nous a paru plus raisonnable de repartir à zéro.

Nous vous tiendrons informé des nouvelles modalités d'accès lorsque celui-ci sera en service.

Réglementation des feux de plein air

Le brûlage des déchets verts est **formellement INTERDIT** pour tous les particuliers et ce toute l'année par arrêté préfectoral sous peine d'amende . Leur élimination doit se faire par broyage ou en les déposant dans une déchetterie.

Une autorisation peut être accordée aux agriculteurs et professionnels du bois sous certaines conditions.

Panne sur les lampadaires

Si vous constatez une panne ou un problème quelconque sur une lampe, nous vous invitons à le signaler dès que possible. Pour ce faire, nous vous demandons de donner le numéro inscrit sur le lampadaire. Assurez vous par contre qu'il y a réellement panne. En effet, un problème a été signalé à tort. L'entreprise s'est déplacée bien évidemment. Chaque intervention est comptabilisée puis facturée.

Vous avez une question ?

Pour connaître vos droits ou effectuer vos démarches (état civil, urbanisme, santé, travail, justice...), vous pouvez vous rendre sur **service-public.fr**, site officiel de l'administration française.

Bulletin municipal de Blanzac N° 32 Décembre 2023

Mairie de Blanzac
Tél : 05 55 68 71 63
mairie.blanzac@gmail.com

Directeur de publication : Roumilhac Pierre

Rédaction / Maquette : Mairie de Blanzac

Impression : Mairie de Blanzac

Tirage : 300 exemplaires

Photos : Mairie de Blanzac

Le bulletin municipal est consultable sur le site internet de la commune



COMITE DES FETES

Bonjour à toutes et à tous,

Après quelques jours de vacances, nous avons repris nos activités début Septembre avec une randonnée organisée sous un soleil de plomb dans les chemins ombragés de la commune avec une quarantaine de personnes .



En Octobre nous avons organisé une soirée créole dont nous avons reversé les bénéfices à l'association AINA ENFANCE ET AVENIR.

Le 31 Octobre le traditionnel Aprèm Halloween offert par le comité des fêtes a ravi une vingtaine d'enfants de la commune venus faire la chasse aux bonbons.



Pour info, suite au désistement de la municipalité dans l'organisation de la manifestation du 14 Juillet et le feu d'artifice nous n'avons pu gérer seul une telle manifestation.

Nous finirons l'année 2023 avec le réveillon de la Saint Sylvestre comme les autres années en espérant vous y voir nombreux....

En février 2024 nous ferons l'assemblée générale du comité des fêtes et nous renouvellerons le bureau.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre....

Vous pouvez nous contacter sur notre boîte mail comitedesfetesblanzac@gmail.com ou nous suivre sur notre page facebook COMITE DES FETES DE BLANZAC.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Bureau

Tarifs de locations 2024

Lors de sa séance du 26 septembre, le Conseil Municipal a décidé de voter les tarifs suivants qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2024 :

| SALLE POLYVALENTE | | | | | | |
|-------------------|--|---------|--------------|---------|------------|---------|
| | Associations Blanzac | | Blanzanniers | | Extérieurs | |
| | 1 jour | 2 jours | 1 jour | 2 jours | 1 jour | 2 jours |
| Salle + cuisine | 150 € | 185 € | 175 € | 215 € | 240 € | 300 € |
| Réunions | | | 110 € | | 110 € | |
| Vaisselle | | | 40 € | | 40 € | |
| Ménage | Forfait de 60 € | | | | | |
| Caution | 400 € (salle) + 60 € (ménage) | | | | | |
| Arrhes | 30 % minimum du montant total de la location | | | | | |

| ANCIENNE CANTINE | | | | |
|------------------|--|--|------------|-------|
| | Associations Blanzac | | Extérieurs | |
| | | | | |
| Salle | | | 70 € | 100 € |
| Vaisselle | | | 10 € | 10 € |
| Ménage | Forfait de 30 € | | | |
| Caution | 200 € | | | |
| Arrhes | 30 % minimum du montant total de la location | | | |

TABLES :

- Blanzanniers : 3 € l'ensemble table / 2 bancs
- Extérieurs : 5 € l'ensemble table / 2 bancs

PARQUET : 50 euros

Si les associations ont la parole dans ce bulletin, je tiens tout de même à apporter quelques précisions. En effet, comme annoncé dans le numéro de juin, le traditionnel feu d'artifice du 14 juillet n'a pas eu lieu. Le «désistement» de la commune consistait simplement au souhait de certains membres du conseil, notamment moi-même, de ne plus donner autant de temps et d'énergie tant pour la préparation que pour le rangement. En effet, même si je n'ai pas à me justifier, mon état physique ne me permet plus d'être aussi actif. A aucun moment la municipalité n'a refusé de prendre en charge le coût de cette manifestation, nous avons simplement proposé aux associations de la commune de gérer seules cette journée, tout en prêtant le matériel nécessaire, et en assumant les charges financières. Pour information, cette journée représentait un coût d'environ 5000 euros pour la commune, plus le temps passé et le prêt de matériel, les recettes liées aux buvettes et casse-croûte revenant aux associations.

Le 15 février nous avons organisé une réunion afin de faire part de notre décision aux 3 associations. Si le troisième âge a décliné l'offre, les deux autres devaient se concerter afin de se positionner. A ma connaissance, l'une d'entre elles a pris unilatéralement la décision de ne pas participer. La porte reste ouverte pour 2024...

Pierre ROUMILHAC

Inauguration des éoliennes

Les éoliennes sont en service depuis le 1^{er} octobre après quelques semaines de test. Une inauguration a eu lieu le 11 octobre en présence de la société Vensolair, porteuse du projet, des entreprises ayant participé à la construction ou l'exploitation du parc et du conseil municipal.

Ce projet qui date d'avril 2013 date à la quelle nous avons reçu la société Solaterra pour présenter les possibilités d'implantation sur la commune. Compte tenu des impératifs environnementaux, si 5 machines pouvaient s'implanter, seules 4 ont pu aboutir.

Le conseil municipal s'est positionné en faveur de ce projet en juin 2013, puis en mai 2014 après les élections municipales.

Le conseil municipal de l'époque avait ressenti un véritable intérêt envers cette source d'énergie d'avenir, même si la beauté des éoliennes est source de débats. Il n'en reste pas moins que par rapport à d'autres projets d'énergies renouvelables, les éoliennes restent économes en terme de consommation d'espace agricole, eut égard à la production attendue, tout en assurant un complément de revenu aux propriétaires.



Naturellement, la commune y retrouve son compte avec des retombées économiques qui seront les bienvenues dans les finances communales.

En effet, nous bénéficierons de l'offre de concours de la centrale éolienne de la lande pour nos projets de rénovation du parc d'éclairage public, et de rénovation énergétique de nos bâtiments communaux, mais également de retombées fiscales annuellement.





La Mobilité Solidaire du Haut Limousin en Marche est un service qui permet de sortir de l'isolement et favorise la création de lien social. Nos bénévoles vous accompagnent dans vos besoins de déplacements de proximité en relation avec les communes et les organismes sociaux du territoire.

Vous habitez la commune de BLANZAC et vous êtes :

- En situation d'isolement
- Sans moyen de locomotion personnel
- Dans l'impossibilité d'utiliser les moyens de transports existants
- En incapacité de vous déplacer de manière autonome

Ce service vous est destiné !

Vous souhaitez :

- Vous rendre à un rendez-vous médical (Pôle santé, CHU, Cliniques, etc...)
- Vous rendre à un rendez-vous administratif ou professionnel (entretien d'embauche, recherche d'emploi, ...)
- Faire vos courses avec la possibilité d'être accompagné
- Assister à un évènement
- Faire une visite amicale, familiale
- Vous rendre à la correspondance la plus proche avec un train, un car...

Appelez :

Tél. 06 33 65 17 47 du lundi au vendredi de 9h à 12h

Mail : mso.870@secours-catholique.org

Nous vous apportons une écoute et un accompagnement de qualité dans vos démarches de la vie quotidienne. Il est recommandé de nous appeler **minimum 48 H à l'avance** pour organiser votre transport.



Un projet de rénovation énergétique ?
Une question sur les aides disponibles ?

05 55 14 88 42
contact@novhabitat87.fr
www.novhabitat87.fr

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au jeudi de 9h à 12h et de
13h30 à 17h et le vendredi de 9h à 12h.



Pour garantir un accès équitable au service sur toute la Haute-Vienne, les conseillers de Nov habitat 87 assurent des permanences régulières dans chaque communauté de communes. Attention, l'accueil se fait uniquement sur rendez-vous !
>> + d'info sur www.novhabitat87.fr/permanences/

Nov habitat 87 vous aide gratuitement et de manière neutre à définir votre projet de rénovation énergétique. Les conseillers vous informent des aides auxquelles vous avez droit et vous orientent vers les organismes publics les plus adaptés à vos besoins.

Nov habitat 87 est un service gratuit proposé par le Syndicat Énergies Haute-Vienne (SEHV), le Conseil Départemental et les 12 communautés de communes du département, en partenariat avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nov habitat 87 est le service public de la rénovation énergétique en Haute-Vienne pour les particuliers (hors Limoges Métropole)



VOUS AVEZ DES QUESTIONS RELATIVES À VOTRE LOGEMENT ?

Que vous soyez locataire, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire, l'ADIL 87 vous délivre des informations juridiques, financières et fiscales pour toute demande de renseignements concernant l'habitat.

Venez rencontrer une conseillère-juriste lors de notre prochaine permanence :

- à Bellac le mardi 24 octobre de 9h30 à 12h30 - Maison du Département

- à Magnac-Laval le mardi 24 octobre de 14h00 à 16h30 - Maison du Département

Informations gratuites / **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** - 05 55 10 89 89

action portée par :



Attention aux arnaques à la rénovation !
Pour rappel, les organismes publics (Anah, MaPrimeRénov'...) ne font jamais de démarchage en porte-à-porte ou par téléphone. Le démarchage téléphonique concernant la rénovation énergétique est d'ailleurs interdit depuis juillet 2020. Merci de remonter les cas constatés à Nov habitat 87

**La FNATH 87
une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents**

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont invitées à prendre rendez-vous au 05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour contacter les bénévoles de la section FNATH 87 à BELLAC – VAL D'ISSOIRE – LE DORAT :

Nicole RANGER, présidente de la section au 05 55 68 98 68

Alain GUILLEMOT, trésorier de la section au 05 55 68 35 47

A noter que suite au Congrès Départemental du 24 juin 2023, la FNATH 87 a changé de Président. C'est désormais Monique BOURDIER, nouvelle Présidente Départementale qui succède à Christian BLANCHET (qui ne souhaitait pas se représenter). La passation de pouvoir s'est effectuée dans la bonne humeur.

FNATH 87

6 Av du Pt Sadi Carnot – 87350 PANAZOL

05 55 34 48 97

<http://www.fnath87.org>

fnath.87@orange.fr



Les écopoints

Chaque semaine, nous constatons des dépôts « sauvages » aux éco points. Les employés communaux essaient de les maintenir dans un état de propreté aussi satisfaisante que possible en mettant parfois les objets dans les containers, ou en amenant ce qui n'est pas recyclable à la déchetterie. Le temps passé représente un coût financier et ces tâches sont très désagréables.

Il est vrai que certains éco points servent également à des personnes extérieures à la commune, notamment ceux de la Station, et surtout ceux du Monteil. Sur ce dernier, outre les déchets non mis dans les containers, il y a des ordures ménagères, des tissus, des pneus, et bien d'autres détritiques qui n'ont rien à y faire.

Si ce point avait été créé pour les habitants du nord et de l'ouest de la commune, nous constatons que ce lieu devient une décharge. Nous allons réfléchir à la stratégie concernant les éco points, mais même si ça ne concerne qu'une minorité de personnes, j'en appelle à votre sens du civisme.

Club du 3^{ème} âge

Le club a repris ses activités après la pause de l'été.

Evidemment toujours le plaisir de nous retrouver lors de nos goûters – petits lotos mensuels.

Le 28 septembre, nous avons découvert le matin Périgueux en petit train touristique. C'est une ville surprenante par tous ses nombreux vestiges historiques ! Puis déjeuner et spectacle au cabaret « voulez-vous » à Marsac : une belle qualité par sa beauté, ses chorégraphies, ses chants, son humour... que tout ça fait du bien !

Le 4 novembre était le jour de notre 2^{ème} repas : bon repas copieux servi par « Chez Boulette » et bonne ambiance avec Copter Musette. Très belle journée qui s'est trouvée écourtée en raison des menaces météorologiques.

Dernière manifestation prévue en 2023 : le Super Loto du dimanche 10 décembre

L'Assemblée Générale du Club se tiendra le vendredi 12 janvier 2024.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à tous une bonne fin d'année et de très bonnes fêtes.

Nos amis les animaux

Nous vous rappelons que, bien que nous soyons à la campagne, les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser immédiatement leurs déjections situées sur le domaine public communal et ce, avant tout par mesure d'hygiène publique. Il est en effet très désagréable de devoir faire attention où nous mettons les pieds (même le gauche !) en sortant de chez soi ne serait-ce que pour monter dans la voiture, aller jusqu'à la boîte à lettres... ou aux abords des jeux pour enfants.

Donc mesdames, messieurs les propriétaires de chiens, s'il vous plaît RAMASSEZ !

Par ailleurs, nous tenons également à vous rappeler que les chiens sont interdits dans le cimetière, même tenus en laisse.

Cimetière

De nouveaux bacs de collectes ont été réalisés par les employés municipaux afin de permettre un meilleur tri des déchets.

Merci de respecter la propreté des lieux et les consignes de tri.

Les déchets verts seront compostés et les plastiques recyclés dans le cadre des éco-points du Syded.



ACCA

Le concours de pêche a eu lieu le samedi 22 juillet 2023 à l'étang de Rouffignac, prêté par la municipalité. Ce fût une belle réussite, comme d'habitude, sous un soleil radieux. Les pêcheurs étaient au rendez-vous, le repas était convivial.

L'ACCA remercie la municipalité, sans oublier le Comité des Fêtes pour le prêt de plusieurs matériels et leur aide. L'association remercie les bénévoles, les participants et les promeneurs.

Notre nouveau local de chasse a bénéficié d'amélioration grâce aux chasseurs et aux personnes extérieures à l'association que nous remercions.

Nous envisageons de réaliser d'autres manifestations en 2024.

Bonnes fêtes de fin d'année.

Le bureau.



Le mot des conseillers départementaux du canton de Bellac



Madame, Monsieur, chers habitants du canton de Bellac, Réunis récemment en Assemblée Générale avec 193 maires de la Haute-Vienne nous avons bien senti les inquiétudes et interrogations des communes, particulièrement dans nos secteurs ruraux. Les collectivités font le maximum pour faire face aux difficultés des citoyens, mais elles-mêmes sont fragilisées par le contexte inflationniste.

Au Conseil départemental, notre mission est d'éviter aux plus démunis de tomber dans la précarité qui augmente pourtant. La problématique du grand âge et du maintien à domicile se pose partout autour de nous alors que déjà, 20 % des enfants de Nouvelle-Aquitaine sont en pauvreté.

Malgré un budget contraint, notre collectivité a poursuivi son soutien à l'investissement avec des subventions conséquentes vers les projets communaux, a revu à la hausse son accompagnement à la protection de l'enfance, à celui de nos aînés et de l'aide sociale. Pour 2023, la volonté du Département a été aussi de mettre l'accent sur l'éducation et la jeunesse avec une offre renforcée pour les 16.000 collégiens dont il a la charge : équipements performants, personnels qualifiés dans les différents services, l'encouragement à l'achat de produits locaux pour des repas de qualité, un tarif social et forfaitaire identique sur tout le département.

Pass'club en sixième, passeport [Shake@do](#) en troisième, soutien aux accueils de loisirs, sorties scolaires, aides au BAFA et au permis de conduire sont également des dispositifs en faveur de nos jeunes pour les inciter à la pratique sportive et culturelle tout en favorisant leur autonomie.

Le Département croit en sa jeunesse, et veut lui offrir le meilleur avenir possible, dans un esprit laïque et citoyen renforcé.

Nous sommes conscients que les crises géopolitiques majeures, le terrorisme, le racisme, les risques climatiques, la situation dégradée en matière sociale, la précarité, tout ce qui fait la réalité du monde d'aujourd'hui exacerbent la défiance envers nos dirigeants. Mais ne sombrons pas dans la peur et le pessimisme, nous nous devons d'agir.

N'hésitez pas à nous rencontrer lors des 6 permanences (*) que nous assurons chaque mois sur le canton. Nous serons votre relais pour vous accompagner devant toute difficulté.

Nous vous souhaitons une belle année 2024.

Patricia MARCOUX-LESTIEUX, Stéphane VEYRIRAS,
vos conseillers départementaux

(*) Nos jours de permanence sont habituellement les suivants : BELLAC le 1er de chaque mois, COMPREIGNAC le 8 de chaque mois, MEZIERES le second lundi du mois, NANTIAT le 24 de chaque mois, BLOND ou CIEUX le 28 de chaque mois (parution dans la presse locale)

COLLECTES DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNEE 2024 :

25 janvier – 15 avril – 4 septembre – 26 novembre

Il est obligatoire de se faire inscrire préalablement auprès du secrétariat de la mairie.

Il est important de rappeler que vous devez déposer vos affaires devant chez vous et non devant chez le voisin !

